

Département du Morbihan
Commune du HEZO
56450

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 05-03-2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 13

Présents : 11

Votants : 12

Présents :

Guy DERBOIS, Laëtitia ROUAULT, Jean-François NEDELEC, Claude MAMOU, Marie BOURGAIN, Elsa MILVOY, Fabien PLAUD, Pascale MEYER, Ehouarn DE BONVILLER, Nicolas DESCHAMPS, Isabelle COMTE.

Absents excusés : Benoît ARTAULT et Philippe MAES.

Pouvoirs : Benoît ARTAULT a donné pouvoir à Claude MAMOU et Philippe MAES a donné pouvoir à Laëtitia ROUAULT

Secrétaire de séance : Elsa MILVOY

N°09/2021 – Compte administratif 2020

La Commune du HEZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant le compte administratif 2020 du budget communal,

Après la sortie du Maire de la salle des délibérations,

Après en en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par un vote à main levée à l'unanimité, par 12 voix pour :

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget communal établi comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	621,968.62 €
Recettes	697,605.87 €
Résultat 2019	256,583.02 €
RESULTAT 2020	332,220.27 €

Section d'investissement :

Dépenses	150,911.15 €
Recettes	190,594.40 €
Résultat 2019	-75,624.19 €
RESULTAT 2020	-35,940.94 €

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guy DERBOIS